

Domaine Public 927 DP

J.A. 1000 Lausanne 1 10 novembre 1988
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Toujours plus de partis pour toujours moins de militants

Les partis bourgeois s'inquiètent: après qu'ils ont sauvé leurs meubles aux élections nationales de 1987, radicaux et démocrates-chrétiens ont perdu une trentaine de sièges lors d'élections cantonales dans le courant de cette année. C'est avant tout le Parti des automobilistes qui est la cause de leurs soucis. Non seulement les sièges qu'il a «raflés» représentent une part de leur gâteau, mais l'électorat de ce nouveau parti se recrute parmi une clientèle essentiellement bourgeoise, déçue de n'être pas mieux «défendue» par les partis de droite. L'interprétation de certains augures est la suivante: le Parti des automobilistes représente la population qui en a marre des «hystéries écologistes». Il faut donc gratter la mince couche de vernis vert de la politique bourgeoise. On a vu l'effet d'une telle «réorientation» en juin, quand radicaux et UDC ont quitté le train de la politique coordonnée des transports. Les dirigeants ont tout de même un dilemme: comment rester crédible face à une clientèle qui réunit certes des automobilistes, mais également

bien d'autres tendances, jusqu'aux écologistes façon libérale? D'une certaine manière, leur situation ressemble fort à celle des socialistes, il y a dix ans, face au mouvement écologiste. A cette époque, une fois des partis verts constitués, garder une prudente distance représentait le risque de perdre un électorat porteur pour l'avenir; mais se lancer dans le «suivisme» signifiait décevoir l'électorat plus traditionnel sans forcément convaincre les écologistes. Bien sûr, ni l'importance du mouvement automobiliste, ni le dilemme actuel de la droite, ne doivent être surestimés. Mais l'apparition de cette nouvelle formation nous révèle un problème qui se pose à tous les grands partis. Le schéma est en effet classique: depuis les années trente, un potentiel d'opposition (soit de gauche ou de droite, soit progressiste ou conservateur) se manifeste contre le cartel des «grands partis» et profite de trois circonstances. Tout d'abord, il peut, contrairement aux formations traditionnelles, concentrer ses efforts

(Suite page 2)

21 nouveaux partis en 70 ans

Jusqu'en 1914, il n'y avait que 6 partis: les conservateurs et les libéraux à droite; les radicaux, majoritaires, au centre; les démocrates, le Grütli et les socialistes à gauche (le Grütli avait en fait provisoirement rejoint le Parti socialiste).

Ensuite vinrent de nouvelles formations: en 1915, les partisans de l'économie libre (aujourd'hui devenus libéraux-socialistes), en 1918 les paysans (Union démocratique du centre), en 1919 les évangélistes, en 1921 les communistes (Parti du travail), en 1930/33, les fronts fasciste, national-socialiste et national-fédéral, en 1930 le Parti communiste d'opposition de Walther Bringolf, en 1935 les jeunes paysans de Hans Müller ainsi que l'Alliance des indépendants de Gottlieb Duttweiler, en 1961 l'Action nationale, en 1965/70 les vigilants à Ge-

nève et les républicains de James Schwarzenbach, en 1969 le Parti socialiste autonome du Tessin — puis plus tard du Jura — ainsi que la Ligue marxiste révolutionnaire (Alternative socialiste verte), en 1971 les Organisations progressistes; plus tard, dans les années 70, vinrent les maoïstes, l'Union démocratique fédérale, le Parti fédéral européen, les chrétiens-sociaux indépendants, en 1983 le Parti écologiste suisse ainsi que les verts alternatifs, en 1986 le Parti écologique libéral de Valentin Oehen ainsi que le Parti des automobilistes de Michael Dreher. On peut nommer également le Parti social-démocratique qui a vu le jour cette année à Bâle-Ville et dans les Grisons. D'après le *Tages-Anzeiger* du 31 octobre 1988.

Le poids du malentendu

(*réa*) Dans DP 918 du 8 septembre 1988, Iurg Barblan relatait et commentait la «Scuntrada rumantscha», rencontre culturelle au cours de laquelle il a été largement débattu de l'avenir du romanche. Il prenait position en faveur du romanche grison et d'une télévision romanche. Quelques précisions aujourd'hui sur ces deux points.

En 1938, le 20 février, le peuple suisse élevait le romanche à la dignité de langue nationale. Beau geste unanime qui apporta au peuple romanche joie, espérance et fierté. Mais le peuple suisse était-il conscient qu'il proclamait langue nationale une langue qui n'existait pas: le romanche? Il n'y a en effet pas un romanche, il y en a au moins cinq. Alors, cinq langues nationales? Impossible et absurde. Aux Romanches donc de choisir un de leurs idiomes comme langue nationale.

Mission impossible, car tout les divisait, la géographie, l'histoire, la langue et la religion. Ils n'ont en commun qu'un seul point, leur latinité.

(Suite de la page 1)

sur un seul problème et privilégier les intérêts d'un groupe particulier. Il profite ensuite du système électoral suisse ouvert à la représentation proportionnelle des minorités. Il exploite enfin les problèmes négligés par le cartel des forces gouvernementales.

Nouveaux partis et mouvements corrigent, d'une certaine manière, le manque d'innovation de notre système politique qui empêche les changements de rôle entre forces gouvernementales et oppositionnelles. Si la politique institutionnelle reprend leurs revendications, une bonne partie des formations disparaît avec les problèmes qu'elles ont soulevés. Cependant, le nombre de petits mouvements et partis a considérablement augmenté ces quarante dernières années, et malgré l'effet d'innovation provoqué, cette évolution est peu souhaitable. Tout d'abord, vingt à trente pour-cents de la capacité électorale s'éparpillent sans former une nouvelle force, dont le système politique au-

Comment accorder alors à l'un des idiomes des avantages dont les autres seraient privés? L'enjeu était trop gros. Pour l'idiome élu, pour la culture qu'il exprime, pour l'identité du groupe, la survie aurait été assurée. Pour tous les autres, le déclin. Comment persuader les Romanches qu'en sauvant une de leurs langues, ils sauveraient l'essentiel? Il n'y eut donc pas de quatrième langue nationale, le vote du peuple suisse resta sans effet et le déclin général des idiomes se poursuivit.

Dans ce contexte, l'idée d'un romanche unifié — le romanche grison — d'une langue construite à partir des idiomes existants, apporta un espoir. Ce roman-

rait peut-être besoin. De surcroît, les nouveaux partis n'ont pas réussi à intéresser de nouvelles couches de la population à la participation politique. Force est de constater que malgré le nombre croissant de petites formations, la part de l'électorat qui déclare avoir des préférences pour un parti politique a diminué ces dix dernières années, passant de soixante à presque quarante pour-cents.

Erosion des liens partisans: cela signifie qu'un nombre toujours plus grand de partis se partage un gâteau de clients fidèles toujours plus petit. N'y a-t-il pas interdépendance avec la croissance d'un électorat flottant, sans préférence partisane, ne votant qu'occasionnellement. Un électorat formé de citoyens inondés avant les élections par un demi kilo de publicité en provenance d'une vingtaine de partis et mouvements divers, et ne sachant pas s'il va mettre le tout à la poubelle ou se pencher sur les portraits de mille-deux-cents candidats pour en choisir une soixantaine.

che-là pourrait être langue administrative et nationale sans privilégier une région. N'éveillant pas de jalousies, il pourrait être accepté par tous. Et effectivement son usage par l'administration et la publicité fut bien accepté. C'était vraiment du romanche, et un romanche accessible à tous.

La crise

Aujourd'hui, il s'agit de faire le pas décisif: introduire le romanche grison (RG) à l'école (ce qui obligerait à le parler), à la radio et à la télévision (faute de quoi il y aura bientôt cinq RG oralement différents, nouvelle barrière au lieu de pont entre les idiomes), fixer le statut du RG et des idiomes dans une nouvelle loi cantonale sur les langues. Et c'est la crise.

Les vieux démons renaissent. On voit dans le RG un redoutable concurrent pour les idiomes historiques («Plus sournois que le sida» dit un lecteur dans DP 920). On veut le cantonner au rôle de langue écrite mais non parlée, ce qui en ferait d'emblée une langue morte. Les jalousies qui ont interdit de choisir un idiome comme langue nationale jouent maintenant contre le RG. Et de nouveau, certains sont prêts à perdre tous les romanches plutôt que d'en privilégier un. On se retrouve à la case départ.

Pourtant, le débat n'a pas été vain. Les esprits ont évolué. Tous les Romanches constatent qu'à côté de leur latinité, ils ont autre chose en commun: le danger qui les submerge, la germanisation. Un danger auquel aucun des groupes linguistiques ne peut faire face seul. Le RG commence à apparaître comme un parapluie sous lequel les idiomes pourraient survivre. Et le gouvernement grison, moins frileux que ses administrés, a choisi sa route. Comme l'a déclaré devant la Scuntrada le vice-président du Conseil d'Etat, Reto Mengiuardi: «L'expérience du romanche grison doit être faite».

Puisse-t-il être entendu!

Concernant la télévision, j'ignore si elle bêtifie, comme le prétend le même lecteur, mais les ménages romanches ont la télé. Ils sont donc bêtififiés en allemand. A tout prendre, ne vaudrait-il pas mieux qu'il le soient en romanche?

WL

Iurg Barblan

Culture sur pilotis

(pi) Un nouveau projet vient animer la vie politique lausannoise: celui de construire, sur le lac, devant les chantiers navals de la CGN, une salle polyvalente et modulable pouvant accueillir 3000 à 7000 personnes. Le tout devrait être prêt pour que puisse se dérouler, en 1991, le «Carrousel des quatre cultures» dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération. Relevons que Lausanne ne part pas seule: la présence du conseiller d'Etat Marcel Blanc à la conférence de presse de présentation du projet marquait la participation du canton, qui mettrait le terrain à disposition et s'engagerait pour quatre millions (moyennant l'aval du Grand Conseil) comme contribution au surcoût que représente une construction sur pilotis.

Si personne ne conteste l'utilité, voire la nécessité, d'une infrastructure de cette importance en Suisse romande; si chacun admet que Lausanne n'a pas pour l'instant de salle à la hauteur de ses ambitions culturelles, on s'étonne de voir qu'une consultation (hâtive) de la population est organisée alors même que personne ne semble pouvoir — ou souhaiter — pour l'instant répondre aux questions que se poseront les Lausannois et les Vaudois.

S'il est permis de le faire sans être rangé immédiatement parmi les opposants irréductibles à l'innovation, nous en poserons donc quelques unes.

Sur le financement tout d'abord:

- Le domaine public de l'Etat (le lac lui «appartient» ainsi que le terrain gagné par comblement pour l'Expo 64) va être mis à disposition. Sous quelle forme? S'agira-t-il d'un droit de superficie ou d'une aliénation?

- Ce «terrain» a une immense valeur (on peut l'estimer à 1000 francs le mètre carré au moins), mais on ne nous a pas dit à qui il serait cédé. Pierre Arnold, ancien président de la Migros, s'est engagé à réunir les fonds nécessaires à la construction, mais aucune information n'a filtré sur la provenance desdits fonds. Le nom de Jürg Stäubli, qui s'est illustré dernièrement dans l'OPA contre Publicitas, a été évoqué. Qu'en est-il et pourquoi des privés s'engageraient-ils

pour quarante millions dans une opération dont la rentabilité est plus que douteuse?

- Qui garantit la couverture des frais d'exploitation? Si c'est un privé, que se passera-t-il en cas de déficit, puisqu'«il ne faudra pas, selon le syndic, que la recherche de la rentabilité commerciale ait des effets prohibitifs pour la région lausannoise»? Autrement dit, le cahier des charges que l'on souhaite imposer à la société d'exploitation pourra-t-il être respecté? Sinon, qui payera? L'expérience de Montreux et de son casino nous invite à la prudence.

Sur le projet, ensuite:

- Le temps à disposition pour être prêt en 1991 ne permet pas qu'ait lieu un véritable concours d'architecture, et tout laisse supposer que l'esthétique sera bâclée au profit de la rapidité d'exécution. Pourtant, le lac et ses rives sont des sites d'importance nationale sur lesquels aucune nouvelle construction ne devrait être tolérée. Et si exception il devait y avoir, elle ne devrait être envisagée qu'en prenant les plus grandes précautions. Pourquoi donc tant d'empressement dans cette affaire? et pourquoi ne pas chercher une autre solution pour le sept-centième anniversaire de la Confédération? D'ailleurs, les délais pourront-ils être tenus sachant les démarches administratives et législatives qui seront nécessaires auprès du Conseil communal et du Grand Conseil? Des associations et des habitants ne manqueront dans tous les cas pas d'utiliser les possibilités de recours à tous les stades de la procédure.

- Subsidiairement, est-il bien approprié de prévoir le «Carrousel des quatre cultures», qui doit marquer la pluralité et la capacité de création de la Suisse, dans une salle préfabriquée à laquelle le génie inventif helvétique ne participera que pour l'assemblage?

- Le lieu est-il vraiment le plus adéquat pour ce genre d'implantation, qui verra se dérouler notamment des concerts rock? On sait la capacité de propagation des ondes sonores par l'eau et la légèreté des structures préfabriquées qui ne comportent pratiquement aucune iso-

lation acoustique. Les habitants de Saint-Sulpice et de tout le quartier d'Ouchy ne risquent-ils pas d'être, involontairement, aux premières loges et de profiter des concerts autant que ceux qui auront payé leur billet? Le choix d'une construction sur le lac implique d'ailleurs un surcoût important, que prendront en charge ville et canton, car il s'agit de tenir compte de vents importants (les pointes atteignent facilement 120 km/h) et de construire le tout sur pilotis.

Nous attendons les réponses...■

COURRIER

Etat de droit

Bien centré, l'éditorial sur «Les limites de l'Etat de droit», mais Jean-Daniel Delley n'aurait-il pas dû, en outre, préciser que le slogan lui-même (lancé sauf erreur par Kurt Furgler) ne répond simplement pas à la vérité juridique?

Quid, en effet, si le législateur ne se préoccupe plus de la cohérence interne du droit, c'est-à-dire si — comme il le fait depuis quarante ans — il promulgue des dispositions sans se soucier d'en contredire d'autres, toujours en vigueur, et sans non plus les abroger? Le droit devient alors, comme disent les Français, incognoscible. Or, l'Etat de droit est incompatible avec l'insécurité du même droit. Ce n'est pas tout: *quid* si le même législateur édicte des lois qui, tout en n'en contredisant point d'autres, sont conçues et rédigées en des termes tellement élastiques qu'elles favorisent l'arbitraire? Si, avec la même loi, on a pu d'abord accepter les 90% des réfugiés il y a une dizaine d'années et ensuite le 1% seulement, c'est que nous ne sommes pas dans un «Etat de droit».

Il est clair que les puritains, s'ils étaient conséquents, devraient commencer par exiger la rectitude du droit. Jusque-là, leur indignation vertueuse continuera à sembler ce qu'elle est: hypocrite.

Prof. Dr. André Corboz
Küsnacht

Stratégie pour l'égalité

(réd) De temps à autre, par un heureux concours de circonstances, un postulat voté par le Parlement échappe au fond du tiroir dans lequel le Conseil fédéral enferme volontiers ce type de mandats non impératifs. Tel a été le sort inespéré fait au postulat d'Yvette Jaggi, adopté par le Conseil national en octobre 1985, le jour même du refus, à deux voix près, d'une initiative parlementaire sur le même sujet: les mesures à prendre pour faire passer dans la pratique le principe de l'égalité des salaires pour les hommes et les femmes accomplissant un travail de valeur égale.

(y) Car problème d'application il y a, et partout, même là où, comme en Suisse, le principe constitutionnel peut être directement invoqué devant le juge par toute personne se sentant discriminée au niveau de son salaire.

Mesures à faire...

Les premières difficultés, qui fournissent bien sûr autant d'alibis faciles, sont d'ordre méthodologique. Comment mesurer le degré d'(in)égalité des rémunérations dans l'ensemble de l'économie, dans une branche ou dans un cas particulier? Comment évaluer, cas échéant, la part discriminatoire dans l'écart régulièrement constaté entre les salaires

masculins et féminins? Et comment estimer la valeur d'un travail, et son éventuelle analogie, avec celle d'un autre? Des questions auxquelles le rapport publié en réponse au postulat Jaggi donne, sur la base d'études spéciales, des réponses adéquates, qui éviteront de rouvrir continuellement le débat statistico-méthodologique.

...et à prendre

Et puis, il y a les difficultés d'application proprement dites. Là aussi, des rapports complémentaires sur les problèmes pratiques et sur les moyens d'action judiciaires en Suisse comme à l'étranger, permettent de répondre et de formu-

ler des dispositions juridiques et pratiques.

C'est bien là tout l'intérêt du rapport publié mardi dernier par le Conseil fédéral: sur les 210 pages, près de la moitié sont consacrées aux mesures à prendre. Un catalogue raisonné qui devrait donner du travail au législateur fédéral, aux cantons, aux partis, aux employeurs, aux organisations de salariés aussi. Il y en a pour tout le monde, y compris pour les femmes qui, par l'intermédiaire de leurs associations notamment, ont tout intérêt à participer activement au nécessaire travail de sensibilisation — et de pression.

Placé sous l'experte et ferme direction de Christoph Steinlin, sous-directeur de l'Office fédéral de la justice, le groupe de travail a donc élaboré toute une série de mesures, sans fixer entre elles les priorités qui ressortiront peut-être de la vaste consultation à venir.

Parmi ces mesures, les plus précises concernent les procédures devant permettre à une femme de faire valoir son droit au même salaire que celui de son collègue masculin effectuant un travail de valeur analogue. Cela va de l'assistance par des instances cantonales de conciliation à la protection contre tout licenciement pendant la procédure et les

mois qui la suivent, en passant par la représentation devant le juge — les cantons pouvant choisir d'étendre ou non ce droit à d'autres personnes que les avocats, voire à des organisations (syndicales, patronales et/ou féminines).

Le deuxième type de mesures se présente sous la forme d'une liste non exhaustive, mais déjà très longue, de dispositions susceptibles d'améliorer la situation de la femme sur le marché du travail. A noter la prise en considération souhaitée du respect de l'égalité lors des adjudications et commandes publiques, de même que pour l'extension générale des conventions collectives.

Quant aux «mesures dans d'autres domaines», elles concernent évidemment les assurances sociales — avec prise de position en faveur de la rente indépendante de l'état civil et du «bonus éducatif» dans l'AVS, ainsi que pour l'égalité des cotisations dans l'assurance-maladie. Promesse est également faite d'un soutien aux initiatives privées, tel le

Les écarts en chiffres

En proportion des salaires masculins correspondants, les salaires horaires versés aux femmes tournent autour de 70% dans les pays de l'OCDE — sauf en Suède où ils approchent les 90%, dans les fabriques tout au moins.

En Suisse, la différence entre les salaires bruts atteint 41% en moyenne, soit 43% entre les Suisses et 38% entre les étrangers et étrangères travaillant dans notre pays. Cet écart s'explique en partie, comme le montre le tableau ci-dessous:

	Suisses %	Immigrés %	Travailleur-euse-s %
Ecart brut	43	38	40,8
Différence explicable	21,5	7,7	17,9
- niveau de formation	(10,3)	(-)	(9,0)
- expérience professionnelle	(5,0)	(-)	(3,7)
- santé	(6,2)	(-)	(5,2)
Ecart inexplicable	21,5	30,3	22,9
Après correction*	7,1	28,4	13,8

*Selon le Professeur Peter Kugler, de l'Institut d'économie politique de l'Université de Berne, le correctif devrait permettre de tenir compte de la structure différente de la main d'œuvre masculine et féminine — les femmes occupant plus souvent des postes à bas salaires que leurs collègues masculins.

Quelques chiffres

(*résumé*) Pendant l'été s'est déroulé le feuilleton du rachat de La Suisse-Assurances par la Rentenanstalt, avec l'intervention de M. Tettamenti. Peu de chiffres sont apparus dans les médias. C'est pourquoi nous avons jugé utile de reproduire un article de Pierre Liniger, syndicaliste et directeur régional de COOP-Vie, paru dans le *Bulletin d'information de l'ARPIP* (Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance).

Sur le marché suisse seulement, en 1986 (voir le rapport de l'Office fédéral des assurances privées), la Rentenanstalt possédait des réserves mathématiques pour un total de 16 milliards 500 millions, alors que La Suisse-Assurances totali-

mouvement «Des paroles aux actes», qui fait l'objet de plusieurs mentions positives.

Le droit comparé enseigne que, par-delà les circonstances législatives nationales, différentes voies sont possibles juridiquement pour améliorer l'application d'un principe pourtant simple, et qui devrait être universel: l'égalité des salaires. Dans la pratique, les résistances retardent ce progrès dont la réalisation se poursuivra sur des générations. La justice dans les rapports quotidiens ne se décrète pas, elle s'impose mollement en usant les nerfs des impatient-e-s et en contraignant les plus sérieux à refaire inlassablement la démonstration de l'évidence. ■

Politique au féminin

Les femmes, on l'a vu dans DP 926, sont peu nombreuses à se hisser, en politique (et ailleurs), aux postes importants. Mais si, en plus, on se met à ignorer celles qui y sont parvenues... C'est ce que nous avons fait en indiquant qu'il existait en Suisse quatre femmes conseillères d'Etat (sur 164 postes). Il y en a en fait six; les deux manquantes étaient ignorées de nos annuaires, leur élection étant intervenue cette année. En plus des cantons de Zurich, Berne, Fribourg, et Lucerne, il faut ajouter ceux de Schwytz et Soleure qui connaissent le titre de conseillère d'Etat.

sait environ 1 milliard 850 millions. Grosso modo, il s'agit d'un rapport de 9 à 1. Le syndicaliste s'attachera davantage aux chiffres concernant le 2^e pilier. Là, aujourd'hui, la Rentenanstalt et La Suisse-Assurances possèdent une fortune de l'ordre de 12 milliards, ce qui représente environ le 6% des 200 milliards de la fortune du 2^e pilier (institutions enregistrées et non-enregistrées). La Suisse-Assurances a un capital social de 24 millions (48'000 actions de 500 francs). Elle possède La Suisse-Accidents au capital nominal social de 10 millions et un encaissement de primes de plus de 200 millions. C'est dire que la valeur intrinsèque de La Suisse-Accidents est un grand multiple des dix millions indiqués.

Que recevaient chaque année les actionnaires de La Suisse? Ils recevaient un dividende total de l'ordre de 2 millions auquel s'ajoutait un dividende d'un bon de jouissance de La Suisse-Accident, soit pas plus de 4 millions au total. Dès lors, on voyait généralement l'action de 500 francs évoluer de 2500 à 3000 francs. Ce printemps, on offrit à la SBS un paquet d'actions à 3600 francs, mais cette offre n'eut pas de suite. Finalement, après des péripéties diverses, la Rentenanstalt offrit 12'000 francs et M. Tettamenti 14'000 francs par action. C'est donc un montant de 500 millions que la Rentenanstalt a payé aux nombreux actionnaires de La Suisse (on a parlé de 1500 actionnaires). Lorsque ces chiffres ont été articulés, les plus stupéfaits furent les cadres et les employés de La Suisse. Ils ne pensaient pas que leur société possédait des réserves latentes atteignant de tels montants. C'était là le résultat d'une gestion plus que prudente caractérisée par le principe de comptabiliser immeubles et titres à leur valeur la plus basse. Prenons, par exemple, le portefeuille d'actions de La Suisse. Il figure au bilan de 1986 pour un montant de

37,5 millions. Or, dans ce montant, est compris le capital de La Suisse-Accidents de 10 millions alors que la valeur intrinsèque de celui-ci est beaucoup plus élevée. Pensons aussi au parc immobilier de La Suisse figurant dans le bilan 1986 pour un montant de 448 millions. Bref, dès que ces chiffres furent connus, on peut imaginer ce qu'en pensèrent les assurés de La Suisse. La politique déterminée de sous-évaluer systématiquement la fortune des assurés pénalise directement ces derniers qui auraient pu recevoir des participations au bénéfice plus élevées. Il est évident, en effet, que si La Suisse avait pendant des dizaines d'années distribué des participations au bénéfice moins réduites, elle n'aurait pas pu constituer de telles réserves latentes, objet de convoitises connues. Aujourd'hui, si les assurés de La Suisse peuvent pleurer, en revanche les actionnaires, eux, ont fait une opération inespérée et s'en sont mis plein les poches. Adressons une pensée de compassion aux agents, aux employés et aux cadres de La Suisse; pendant des années, ils ont amassé cet immense trésor qui enrichit maintenant des gens qui n'ont eu que le mérite d'acheter des actions. Ceux-ci s'approprient en fait ce qui appartient aux assurés de La Suisse et au personnel de la compagnie. Regrettons que ce dernier soit resté si passif pendant les semaines cruciales. Il aurait dû se manifester et revendiquer une partie du pactole dans le cadre d'une action syndicale organisée. Et maintenant, que va-t-il se passer?

Il y aura lieu d'attendre les comptes et le bilan 1988 de la Rentenanstalt. Celle-ci annonçait, en 1986, un portefeuille d'actions de 566 millions. Que faire? Va-t-il être augmenté du prix des 500 millions de La Suisse?

Des amortissements seront-ils faits? Il est clair qu'il faudra rémunérer l'augmentation du portefeuille. Or, on a vu plus haut que ce sont les dividendes de La Suisse qui peuvent le faire normalement. La Rentenanstalt devra, à son tour, puiser dans ses réserves pour s'en sortir et, cette fois, aux dépens des participations au bénéfice de ses assurés.

Bref, cette grande affaire est très riche d'enseignements. Il y a des bénéficiaires opulents, ce sont les actionnaires de La Suisse et il y a des perdants, les assurés et les employés de La Suisse et les assurés de la Rentenanstalt.

Pierre Liniger

Littérature romande

Et donc, DP (n° 924), à propos d'un article où je parlais de l'analphabétisme, a eu l'amabilité de préciser ce que je disais, en indiquant qu'il s'agit d'analphabétisme *fonctionnel* — le fait de personnes qui tout en sachant lire et écrire, sont incapables d'exercer les activités pour lesquelles l'alphabetisation est nécessaire.

Et donc, je me suis rendu à l'apéritif offert par les éditeurs romands à la presse en vue d'un mois du livre romand. Et donc, je me suis vu remettre une brochure contenant la liste des cent et quelques membres de la Société des éditeurs — mais, comme je cherchais en vain l'éditeur Castella, on a précisé que tous les éditeurs ne font pas partie de l'association, et que cent cinquante «à peu près chiffres ronds bon poids déshabillé en Normandie on ne sait pourquoi bref enfin peu importe les faits sont là» (vous avez repéré?) semble être une estimation honnête!

Après quoi, je me suis vu remettre encore un livre — à première vue de 800 pages, mais je puis me tromper, la pagi-

nation n'étant pas continue — intitulé: *L'édition en Suisse romande — Catalogue général 1989*, un bien joli volume proposant de la page 9 à la page 95 le répertoire des auteurs édités en Suisse romande, commençant par D. Abadie, qui a consacré un livre à *Roger Bissières* à H. Zwingli, dont sont rééditées *Deux exhortations à ses Confédérés*, le premier chez Ides et Calendes, le second chez Labor et Fides, toutes deux maisons d'insigne qualité. Comptons modestement une cinquantaine d'auteurs par page, on arrive à 4'000 auteurs — chacun tiré à 500 exemplaires (soyons encore modestes), soit au bas mot 2 millions d'exemplaires. Les pages 99 à 190 — *Répertoire des titres* — confirment cette impression: environ soixante titres par page, soit 6'000 titres... Cette fois, nous sommes plus près des *trois* que des *deux* millions. Or, semble-t-il, on lit de moins en moins... La suite du volume présente les éditeurs un à un. La numérotation cesse d'être continue: une cinquantaine de pages pour l'Age d'homme; une trentaine pour l'Aire;

presque cent pour Pierre-Marcel Favre; seize «seulement» pour Zoé. Il y a les auteurs qu'on lit, mais dont on ne parle pas; ceux dont on parle beaucoup, mais qu'on ne lit pas nécessairement (c'était jadis le cas d'Edmond Gilliard); ceux qu'on ne lit guère, dont on ne parle pas beaucoup plus, mais qui excellent à obtenir la «Larme d'Or» aux Jeux floraux de Brive-la Gaillarde — ceux qu'on lit et dont on parle...

Bref, dans le domaine de l'écriture (comme on dit plaisamment), et dans celui de l'édition, il semblerait que les sages conseils du Club de Rome (développement zéro) n'aient pas été entendus — j'en excepte, naturellement, le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, qui après 64 ans d'activité n'a achevé ni la lettre D, ni la lettre E, se gardant sans doute pour la bonne bouche ou pour les années de vaches maigres que tout laisse pressentir à partir de 2088, les lettres F à Z... ■

Quand la justice se complaît dans l'anecdote

(jd) Un cinéaste et un producteur de la TV alémanique ont été condamnés chacun à une amende de 100 francs et aux frais de justice pour avoir empoisonné un poisson avec de l'Endosulfan, un engrais. Objectif de cette mise à mort: montrer concrètement aux jeunes téléspectateurs ce qui s'est passé le 1^{er} novembre 1986 dans le Rhin après l'incendie de Schweizerhalle. Le motif n'a pas convaincu le juge qui a conclu à la violation de la loi sur la protection des animaux. Un procès d'autant plus grotesque que l'inculpation des responsables de la catastrophe de Schweizerhalle n'est toujours pas intervenu, deux ans après l'accident. De ce fait, l'accusation de mauvais traitement à l'égard des ani-

maux ne pourra être retenue pour cause de prescription. Ainsi la condamnation récente des deux responsables de l'émission TV vaudra en quelque sorte satisfaction symbolique pour les innombrables poissons empoisonnés par l'entreprise Sandoz. Un pour tous.

Dans la foulée, on suggère à la justice bâloise de condamner pour l'exemple le premier quidam pris à jeter une pile dans la forêt, ce qui permettrait peut-être d'abandonner le chef d'accusation de pollution du sol qui menace encore Sandoz. Petite consolation pour cette dernière qui n'a pas encore trouvé le moyen de traiter les 15'000 tonnes de terre contaminées par ses produits.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

JeanLouis Cornuz

Iurg Barblan

L'invité de DP:

Laurent Rebeaud

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 **CCP:** 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Euphorie européenne

A en croire les sondages, les Suisses romands seraient en majorité favorables à une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne. Les Suisses allemands seraient nettement plus réticents. On ne précise pas quand cette adhésion devrait avoir lieu, ni dans quelles conditions.

Dans les milieux politiques, la plus grande réserve est de mise. Seul le parti socialiste manifeste clairement son intérêt grandissant pour l'intégration, sans trop préciser la date ni la forme.

Réflexes de minoritaires

Ces clivages ne doivent rien à des analyses du contenu de l'Acte unique européen, ni à une connaissance des forces actuellement à l'œuvre à Bruxelles. Moins encore à une vision claire de la place qu'occuperait la Suisse dans la Communauté. Ils révèlent plutôt un penchant irrationnel de minoritaires souffrant de l'être, et séduits par la perspective d'une «solution européenne» à leur souffrance.

Les Romands sont minoritaires au sein de la Confédération. Cela les contraint à devoir constamment rappeler leur existence dans les cénaclés fédéraux de Berne, de Bâle ou de Zurich. Situation pénible, maintes fois illustrée, et constamment aggravée par les processus de concentration en cours dans le domaine économique comme dans le domaine politique. Nos autonomies cantonales semblent se vider inexorablement de leur substance. Il nous arrive parfois de nous sentir enfermés dans un destin de minoritaires à perpétuité. Pour échapper à ce destin, l'intégration européenne offre l'agréable perspective d'une participation au bloc francophone, voire, mieux encore, au bloc latin. Pour les socialistes, le réflexe est semblable, même si la Constitution fédérale ne condamne pas le parti

socialiste à rester minoritaire. Nous savons que, pour longtemps, la gauche restera largement en-dessous des 50%. Or, dans l'Europe des Douze, la gauche est forte! Elle gouverne à Madrid et à Paris. Elle peut légitimement aspirer à retrouver le pouvoir à Londres, à Bonn ou à Lisbonne. A terme, un gouvernement des Etats-Unis d'Europe pourrait être socialiste. L'espoir, pour les socialistes suisses, d'être un jour dans la majorité!

Ces espoirs de Romands et de socialistes ne sont pas méprisables. Malheureusement, ils prennent une forme un peu trop euphorique. L'«eurooptimisme» béat, qui consiste à s'inventer un avenir radieux dans le cadre de la CEE, motive d'irresponsables fuites en avant. Devant les conflits liés aux limites du territoire, quoi de plus tentant que de spéculer sur de futures «solutions européennes»? C'est ainsi qu'une partie de la gauche genevoise s'apprête à sacrifier la zone agricole cantonale, pour «résoudre la crise du logement», autrement dit pour trouver sur territoire français l'espace nécessaire à la poursuite de la croissance de Genève.

L'Europe est d'abord économique

Or la CEE, ce n'est pas seulement la suppression des passeports ou la liberté d'aller s'établir où l'on veut. Ce qui est en train de se créer à Bruxelles n'est pas une amicale des peuples d'Europe, mais une grande puissance technocratique. Sa priorité est d'ordre économique. Le grand marché unifié accentuera mécaniquement les processus de concentration et de spécialisation régionale: l'industrie sur les grands axes de transport, le tourisme au bord de la mer et sur les montagnes, l'agriculture dans les plaines fertiles, etc. En y entrant, la Suisse ne devrait pas seulement sacrifier sa neutralité, son fédéralisme et sa démocratie directe.

Elle devrait surtout se résigner au dépérissement de son agriculture et de son industrie, pour devenir une monoculture tertiaire dominée par la banque et l'assurance.

On peut être gêné par la position du Vorort et du Conseil fédéral, qui veulent adapter la Suisse au Marché commun sans y adhérer formellement, de manière à accéder au grand marché sans être soumis au contrôle de Bruxelles. C'est très vilain, naturellement. C'est vouloir, comme toujours, le beurre et l'argent du beurre. Mais on peut être contre l'adhésion pour d'autres motifs que le Vorort. Aujourd'hui, en tout cas, une adhésion nous priverait des moyens démocratiques de résister au rouleau compresseur de la Communauté européenne.

La vraie Europe reste à faire

L'Europe réelle, celle des peuples, des diversités, des cultures et des minorités, a intérêt à tout ce qui empêche l'homogénéisation du continent. Pour cela, il vaut mieux que la Suisse reste hors de la Communauté. Ce serait aussi une manière de rappeler que l'Europe est plus vaste que les Douze. Les contrepouvoirs à la technocratie de Bruxelles ne pourraient-ils pas prendre forme dans une association politique de la Suisse avec l'Autriche et la Suède, et plus tard, pourquoi pas, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, la Roumanie ou la Pologne, voire les Pays-Baltes? Ceux-ci ne sont ni plus ni moins européens que les Français ou les Allemands. L'élargissement de la CEE n'est plus nécessaire pour empêcher un conflit armé entre Etats d'Europe occidentale. La «construction européenne» que prétend promouvoir l'Acte unique est plutôt un aplatissement et un rétrécissement de l'Europe. La preuve du besoin, décidément, n'est pas fournie.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.

Les sous-titres sont de la rédaction.

Les Cerises noires

(ag) La mort a servi/desservi la lecture du roman d'Henri Debluë.

Naissance d'une œuvre et mort de l'auteur. La source créatrice donne en aval quand on apprend qu'elle est tarie en amont. «Le dernier roman», le sens de la formule usuelle vire: le dernier cesse d'être le plus récent et devient l'ultime. Le texte se charge d'une émotion qui n'est pas littéraire, mais humaine. Jamais plus. Never more.

Ainsi du beau titre du roman: *Les Cerises noires*. Le fruit de la variété noire contient trop de jus, qui tache, trop de sucre, alcool en puissance et eau de vie, pour que sa couleur l'associe à la mort. Cerises ne sont pas belladones. Et pourtant, c'est la mort qui triomphe dans les cerisiers du Seeland, où nous conduit le narrateur. Lecteurs et critiques ont buté, dès que connu le décès de l'auteur, sur cette évidence. La mort n'a pas coïncidé, de manière contingente, avec l'achèvement de l'œuvre; elle est dans l'œuvre même, obsédante, prémonitoire.

D'où la tentation de repérer dans le roman toutes les occurrences de la mort. Le titre y invite. L'incipit aussi, allusivement ou explicitement: «Une fin d'après-midi de septembre». L'ouverture du roman s'enclenche sur le mot «fin», sur un «après» et sur l'approche de la nuit automnale. Même la beauté du lac «d'une profonde et transparente plénitude» sera, deux pages plus loin, suspecte d'être «trompeuse peut-être» comme si elle pouvait être «mortelle, mêlée d'invisible dioxine». Et la première localisation, c'est «le cimetière de Clarens».

J'avais assisté à la remise d'un don important à Henri Debluë à l'occasion du cinquantenaire de Migros-Vaud. Ainsi pourrait-il, sans attendre la retraite pourtant proche, travailler totalement à son œuvre. Alors que les divers récipiendaires avaient remercié dans un petit laïus, qui devait traduire leur reconnaissance, Debluë n'avait rien dit. Sa réponse ne pouvait être que le délai à tenir, l'œuvre à créer. Il fut à l'heure. Ce rendez-vous, on comprend après-coup

pourquoi il devait être respecté impérativement.

Mais le repérage des signes prémonitoires appauvrit l'œuvre si l'on se contente du dénombrement des décès et des enterrements.

Roland Bocion, le personnage central des *Cerises noires* a cinquante ans, l'âge du premier bilan d'une vie. Certes, même banale sa vie est assez riche d'événements pour que puisse se mettre en place une narration: choix du métier, apprentissage de l'amour et des amours, rapport aux parents, découverte de la mort, de l'amitié, accident, prison, etc...

Mais ces temps forts ne portent pas l'essentiel du roman; parfois même amenés abruptement, ils déroutent.

Le sens du roman tient à des détails apparemment mineurs. Pas ces «petits riens» qui font la vraisemblance d'un récit réaliste. Certes Debluë ne les néglige pas: ils sont dans sa manière d'écrivain réaliste, qui donne ses coordonnées dans le temps et l'espace. Ainsi j'ai aimé que l'AVLOCA fasse, en une ligne, son entrée dans la littérature vaudoise.

Les faits qui sont vraiment d'importance résultent d'une mémoire ou d'une imagination sélective: ce trouble à l'idée qu'une petite camarade, si elle s'attarde, sera punie par son père qui n'y va pas de main morte ou cette femme entrevue à l'hôpital, sensuelle et qui ne sera rien de plus qu'un regard complice; ou cette autre, aimée physiquement, mais pas reconnue d'emblée plus tard, ou cette fantasmagorie diarrhée (contrepoint, et contrepèterie, au chapitre du «Quai du lac»), ou cette culpabilité diffuse sous le regard de la mère... L'énumération serait longue.

Sous le narratif, c'est cela que le roman charrie.

Au bilan de ses cinquante ans, Bocion ne recense ni titres, ni exploits, ni même, à la Stendhal, la liste des femmes aimées et (ou) «eues», non, des souvenirs à la fois ineffaçables et dérisoires. Ce qui fait surface dans le récit, c'est une sorte d'inoubliable; une psychanalyse aurait dit, peut-être, pourquoi telle parole, telle rencontre eut, sans justifi-

cation, tant d'importance. Le bilan romanesque d'avant-mort dit avec une tout autre force que c'est cela qui a de l'importance. Constat.

Ce dérisoire, Debluë ne le transpose qu'à moitié en œuvre littérairement achevée. Le dérisoire existentiel est livré, travaillé certes, mais seulement dégrossi. La pierre n'est pas polie. Roman et document. D'une grande tristesse, non pas par présence de la mort événementielle, mais par conscience, à l'heure où l'on ne peut plus tricher, de la vanité humaine. ■

Henri Debluë, *Les Cerises noires*. Editions 24 heures, 1988.

ECHOS DES MEDIAS

Les comptes de l'ensemble des radios locales suisses pour 1987 se présentent avec un total de recettes de 35,6 millions de francs et un total de dépenses de 37,8 millions. Quinze stations avaient un résultat positif et dix-huit un résultat négatif. Les déficits accumulés depuis le lancement se montent, au total, à 9 millions de francs.

Publication à Bâle, pendant la foire d'automne, d'un quotidien, patroné par la *Basler Zeitung* et rédigé par des écoliers. La maquette est réalisée sur ordinateur.

Un nouvel hebdomadaire gratuit est en cours de lancement à Bâle. Titre: *Basler Beppi*. Tirage: 150'000 exemplaires. Tendance: inconditionnellement bourgeoise.

Les taxes du Videotex baisseront-elles? Une annonce parue à Sursee, petite ville lucernoise qui sert de cité-test, précise que les 1000 premiers abonnés recevront une calculatrice solaire et ne paieront leur abonnement qu'à partir de janvier, époque à laquelle la taxe mensuelle devrait être réduite de 15 à 9 francs environ.